



Syndicat mixte Intercommunal de collecte  
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031  
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2024/024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2024-006

### SEANCE DU 20 MARS 2024

Date d'envoi des Convocations : 7 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents pour le vote : 18

Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

**Président** : M. MARTINEZ

**Pouvoirs** : M SAVOIE donne pouvoir à M OUTREBON  
MME MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET  
MME BLANC donne pouvoir à M MARTINEZ

**Secrétaire** : MME. ROTHÉA

**Etaient présents** :

**CCVG** : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms GILLET, NOWAK, BESSON, FRANCO, GIORGIO

**COPAMO** : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, COSTE Marc, OUTREBON, BIOT

**CCPO** : Ms MARTINEZ, ODET, GAT, JOASSARD, VARIGNY, DESCHANEL, COSTE Gérald

**Etaient excusés** :

**CCVG** : MME MARCILLIERE

**COPAMO** : MME BLANC, Ms SAVOIE, FROMONT

**CCPO** : M BOUKADOUR

**Était absent** : -

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Rapporteur** : Pascal OUTREBON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur le Président,

Vu la délibération 2024-004, relative à l'élection d'un Président de séance pour le vote du CA 2023.

Compte-tenu des réalisations de l'exercice 2023 et du résultat reporté de 2022, le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	9 586 676,55 €	1 078 180,78 €
Dépenses	9 692 506,71 €	573 361,00 €
Résultats 2023	- 105 830,16 €	504 819,78 €
Résultat de clôture exercice 2022	2 397 469,42 €	798 707,90 €
<b>Résultats de clôture 2023</b>	<b>2 291 639,26 €</b>	<b>1 303 527,68 €</b>

Le résultat de clôture 2023 est donc de : 2 291 639,26 + 1 303 527,68 = **3 595 166,94 €**

Il précise que, suivant l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique du compte administratif sera jointe à la délibération (cf. annexe ci-jointe).

M. Le Président rappelle aux délégués qu'il ne doit pas participer au vote du compte administratif.

Vu que M. OUTREBON a été désigné à l'unanimité pour voter le compte administratif 2023. Celui-ci propose l'adoption du compte administratif 2023.

**Le COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal OUTREBON, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité**

**ADOPTE** Le compte administratif 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

**Le Président,**



**René MARTINEZ**



**La Secrétaire de séance**



**Céline ROTHÉA**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....





2024/026

## Note de présentation synthétique du Compte Administratif 2023

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif 2023.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	CA 2023	%
011 charges à caractère général	8 515 963,67	94,79 %
012 Charges de personnel	413 239,53	4,60 %
65 Autres charges de gestion courante	30 618,87	0,34 %
66 Charges financières	5 565,91	0,06 %
67 Charges exceptionnelles	18 473,19	0,21 %
68 Dot. Aux prov. P/Dépréciation actifs circulants	/	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 983 863,17</b>	<b>100,00 %</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	708 645,54	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 692 506,71</b>	

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 692 506,71 € dont 8 983 863,17 € de dépenses réelles, détaillées ci-dessous et 708 645,54 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en recettes d'investissement.

#### **1 / Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 94,79 % des dépenses réelles de fonctionnement**

- Les dépenses afférentes aux contrats de collectes, de tri, d'incinération et d'exploitation des déchetteries, s'élèvent à 8 285 617 €, soit 97,30 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges courantes de gestion du SITOM (fluides, frais d'affranchissement et de téléphonie, dépenses d'entretien, contrats de maintenance, primes d'assurances,...) s'élèvent à 137 219 €, soit 1,61 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses en communication et en prévention s'élèvent à 93 128 €, soit 1,09 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### **2 / Chapitre 012 - Charges de personnel : 4,60 % des dépenses réelles de fonctionnement**

#### **3 / Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 0,34 % des dépenses réelles de fonctionnement**

Elles comprennent les indemnités et frais de mission des élus ainsi que la subvention allouée au Centre Léon Bérard pour la recherche contre le cancer.

**4 / Chapitre 66 - Charges financières : 0,06 % des dépenses réelles de fonctionnement**

Elles concernent les intérêts de l'emprunt en cours et les ICNE.

**5 / Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 0,21 % des dépenses réelles de fonctionnement**

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs.

**6 / Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 645,54€**

Ce chapitre retrace les amortissements et cessions des biens acquis en investissement; il s'équilibre en recettes d'investissement.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre	CA 2023	%
002 Résultat reporté	2.397.469,42	20,20 %
013 Atténuation de charges	236,00	0,01 %
70 Produits de services	446.250,09	3,76 %
74 Dotations et participations	8.927.914,18	75,24 %
75 Autres produits de gestion courante	75.025,62	0,63 %
77 Produits exceptionnels	19.648,33	0,16 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11.866.543,64</b>	<b>100 %</b>
042 Opérations d'ordre de transfert	117.602,33	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11.984.145,97</b>	

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 984 145,97 € dont **11 866 543,64 € de recettes réelles de fonctionnement** et 117 602,33 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses d'investissement.

**1/ Chapitre 002 - Résultat reporté : 20,20% des recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre retrace le résultat excédentaire des exercices précédents

**2 / Chapitre 013 - Atténuations de charges : 0,01 % des recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre est lié aux remboursements des charges de personnel (compensation du SFT,...)

**3 / Chapitre 70 - Produits des services : 3,76 % des recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre concerne la redevance spéciale

**4/ Chapitre 74 - Dotations et participations : 75,24 % des recettes réelles de fonctionnement**

- Les participations versées par les Communautés de Communes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 6 489 784,75 € soit 72,70 % des recettes réelles de fonctionnement

- Les dotations (soutiens des éco-organismes, reprises des matériaux) s'élèvent à 2 438 129,43 €, soit 27,30 % des recettes réelles de fonctionnement.

**5 / Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 0,63 % des recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre retrace les recettes des régies pour la vente de bacs et de composteurs aux particuliers, aux entreprises et aux entités publiques, des recettes diverses (remboursement de frais de déplacements, des frais communs de la MIE,...) à hauteur de 57 025,62 € et 18 000,00 € concernant la redevance d'occupation de l'ancienne déchetterie de St Symphorien d'Ozon

**6/ Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 0,16 % des recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre retrace les pénalités sur marchés, les remboursements des assurances pour divers sinistres, les ristournes chèques déjeuners.



**7 / Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 117 602,33 €**

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en dépenses d'investissement.

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre	CA 2023	%
16 Emprunts	31 029,10	6,81 %
20 Immobilisations incorporelles	22 982,98	5,04 %
21 Immobilisations corporelles	33 615,90	7,38 %
Opération 100 - PAV	156 019,01	34,23 %
Opération 101 – PAP CS	28 958,05	6,35 %
Opération 103 – BACS OM	137,83	0,03 %
Opération 108 – PAV BIODECHETS	29 496,00	6,47 %
Opération 27 – Déchetterie SSO	2 124,00	0,47 %
Opération 30 - Déchetterie CCVG	0,00	
Opération 31 – Siège Sitom Montagny	151 395,80	33,22 %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>455 758,67</b>	<b>100 %</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	117 602,33	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>573 361,00</b>	

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 573 361,00 € dont 455 758,67 € de dépenses réelles d'investissement et 117 602,33 € d'opérations d'ordre budgétaire.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes – 6,81 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre comptabilise l'amortissement des annuités de l'emprunt en cours.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 5,04 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre retrace les équipements de contrôle d'accès à la déchetterie de Ternay et le renouvellement du logiciel communication.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles – 7,38 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre concerne les travaux d'entretien et d'équipements des déchetteries, les fournitures et travaux de la MIE, les acquisitions de matériel informatique, l'équipement en véhicule du Sitom (Master)

**Opérations 100 PAV SILOS – 34,23 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre fait état des acquisitions de silos pour les trois communautés de communes

**Opérations 101 PAP COLLECTE SELECTIVE – 6,35 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre fait état des acquisitions de bacs de tri pour les trois communautés de communes

**Opérations 108 PAV BIODECHETS – 6,47 % des dépenses réelles d'investissement**

Ce chapitre retrace les acquisitions d'abris bacs à biodéchets pour les trois communautés de communes.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 117 602,33 €**

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en recettes de fonctionnement.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre	CA 2023	%
001 Solde d'exécution section d'investissement reporté	798 707,90	68,37 %
041 Opérations patrimoniales	2 124,00	0,18 %
10 Dotation fonds divers et réserves : FCTVA, excédent	256 295,35	21,94 %

de fonctionnement		
13 Subventions d'investissement	111 115,89	9,51 %
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 168 243,14</b>	<b>100%</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	708 645,54	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 876 888,68</b>	

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 876 888,68 € dont 708 645,54 € d'opérations d'ordre :

**Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté - 68,37 % des recettes réelles d'investissement**

**Chapitre 10 - Dotations : 21,94 % des recettes réelles d'investissement**

Ce chapitre concerne l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses éligibles de 2021

**Chapitre 13 - Subventions : 9,51 % des recettes réelles d'investissement**

Ce chapitre retrace la participation des communes et des syndicats à l'achat de silos, soutiens ADEME et CITEO pour les corbeilles de villes

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 645,54 €**

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement et les cessions d'immobilisations ; il s'équilibre en dépenses de fonctionnement.

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION EN 2024

### Résultat de fonctionnement 2023

RECETTES	9 586 676,55
DEPENSES	9 692 506,71
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<b>- 105 830.16</b>
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2022</i>	2 397 469,42
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>2 291 639,26</b>

### Résultat d'investissement 2023

RECETTES	1 078 180,78
DEPENSES	573 361,00
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<b>504 819,78</b>
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2022</i>	798 707,90
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>1 303 527,68</b>

### Affectation des résultats 2023 au BP 2024

Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	<b>2 291 639,26</b>
Affectation au compte 001 – résultat d'investissement reporté	<b>1 303 527,68</b>